

DYNAMIX 



+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



Ecole Saint Henri
Avenue des Cerisiers 239 à 1200 Bruxelles



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école Saint-Henri, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix23 asbl

DOSSIER D'INSCRIPTION. Le dossier d'inscription est celui de l'école STH et est à retourner complété et signé au secrétariat de l'école. Les données contenues dans le dossier d'inscription sont primordiales et importantes pour garantir la sécurité de votre enfant. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données sont manquantes ou erronées. Lors de l'inscription à l'école STH, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES. (garderies du matin, midi, et soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont facturés d'après les présences effectives de l'enfant aux différents accueils. La garderie du soir se termine à 18h15. Au-delà de 18h15, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés d'après les présences du jour de l'enfant. Le registre obligatoire des présences de l'école fait office de vérification. L'accueil du midi en maternelles est de 11h30 à 13h40 et de 12h15 à 13h40 en primaires. La garderie du mercredi après-midi débute à 14h15 et se termine à 18h15. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h05. De 8h05 à 8h25, l'accueil est gratuit. L'accueil du soir débute à 15h10 en maternelles et à 15h20 en primaires et se termine à 18h15. Les accueils de 15h10 (maternelles) et de 15h20 (primaires) à 15h35 sont gratuits. L'accueil payant du mercredi midi s'articule de 12h30 à 14h15 pour permettre aux parents des enfants qui participent à la sieste de venir chercher les enfants au levé de sieste à 14h00.

REPAS CHAUDS. L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. D23 n'est pas responsable de ce service. La facturation de ce service reste donc indépendant de notre facture mensuelle.

ETUDES ENCADRÉES. Les études encadrées sont facturées annuellement et de manière anticipée. L'inscription aux études se fait via le site internet www.dynamix23.be ou par email à info@dynamix23.be. L'inscription est valable pour une année scolaire. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Les études encadrées débutent à 15h45 et se terminent à 16h45. +/- 30 séances d'étude sont prévues par année scolaire.

ACTIVITES PARASCOLAIRES. Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après les heures scolaires (+/- 30 séances sur l'année). Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour une année scolaire. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Les activités parascolaires se déroulent de 12h30 à 13h30 et 15h45 à 16h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 14h00 à 16h00 les mercredis.

FACTURATION. Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, soit la date d'échéance. Les activités parascolaires (études - activités artistiques - activités sportives) sont à régler lors de l'inscription ou un paiement en deux fois sans frais est possible sur demande auprès de notre secrétariat à l'adresse mail : info@dynamix23.be. Les factures d'accueil extra-scolaires sont envoyées par email ou via le cartable, fardé d'avis de vos enfants. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur cette dernière. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

ACCIDENTS. Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil ET en ordre de paiement sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartable, GSM, montre, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

IMAGE. Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

PROTECTION DES DONNEES. Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

ATTESTATIONS FISCALES. Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier ou vous sera envoyée sur simple demande de votre part par email à l'adresse : info@dynamix23.be si et seulement si toutes les factures sont acquittées. Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

RECouvreMENT & IMPAYES. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+20 jours de retard). Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec d'éventuels frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrir aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

EXCLUSION DES SERVICES. Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées à temps, votre enfant ne bénéficiera plus des services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

MATERNELLES

SIESTE :

Une sieste est possible pour les enfants inscrits en M0 & M1.

REPAS CHAUDS :

Surveillance et accompagnement des enfants sont assurés par nos équipes.

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier de 2,10€. Si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, soit aux repas chauds, soit aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes.

Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

ACTIVITES PARASCOLAIRES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème annuel (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet www.dynamix23.be.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h35, le prix des activités parascolaires a été fortement diminué par rapport aux années précédentes. Le paiement de celui-ci est possible en 2 échéances sur demande à info@dynamix23.be (la première échéance avant le 08/09/2023 et la seconde échéance avant le 31/01/2024).



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

PRIMAIRES

REPAS CHAUDS :

Surveillance et accompagnement des enfants sont assurés par nos équipes.

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école.

Les repas chauds sont facturés par l'école et sont indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition.

Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées.

Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil.

Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. Si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, soit aux repas chauds, soit aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

ACTIVITES PARASCOLAIRES :

Sur les temps de midi (après le repas) et en fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème annuel (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet www.dynamix23.be. (+/- 30 séances sur l'année).

ÉTUDES ENCADRÉES :

Les études encadrées sont une aide à la réalisation des devoirs de votre enfant. Il fait ses devoirs et ses leçons du jour avec l'aide d'un enseignant de l'école. Les temps d'étude sont de 60 minutes et s'articulent de 15h45 à 16h45. Les études ont lieu les lundis & mardis. Il n'y a donc pas d'étude les jeudis & vendredis. L'inscription aux études s'effectue via notre site Internet : www.dynamix23.be et couvre une année complète comme une activité parascolaire (+/- 30 séances sur l'année).

MOMENTS CALMES :

Les moments calmes sont des espaces temps mis à la disposition des enfants du primaire. Ces moments libres et gratuits s'articulent vers 15h40 jusque 16h30. Il s'agit d'un moment où les enfants peuvent s'occuper librement, calmement et en autonomie. Dessins, réalisation des devoirs, jeux de société, lecture, écriture sont des exemples types d'activités. Ces moments s'organisent dans le réfectoire de l'école et sont sous la surveillance d'un de nos éducateurs.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires/études encadrées. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h30AES STH 115, le prix des activités parascolaires a été fortement diminué par rapport aux années précédentes. Le paiement de celui-ci est possible en 2 échéances sur demande à info@dynamix23.be (la première échéance avant le 08/09/2023 et la seconde échéance avant le 31/01/2024).



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou études) s'effectuent via le site internet selon les places disponibles ou par email à l'adresse info@dynamix23.be. Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet un compte famille MyDynamix23 doit être créé. Celui-ci vous donnera également accès aux attestations fiscales, mutuelles et autres...

BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver pour l'année scolaire. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone.

RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés aux lunettes lors de nos accueils/activités ne sont pas couverts par notre assurance.

FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facture, les différentes présences scannées du mois (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à info@dynamix23.be ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale.

SORTIE :

La sortie d'un enfant seul de l'école ou avec une tierce personne doit faire l'objet d'une demande écrite ou notée sur la carte de sortie de l'enfant en primaire. Toute exception doit être notifiée dans le J.d.C. de votre enfant et montrée au responsable en charge de l'accueil de votre enfant.

RETARD :

Après 18h15, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au 0471/95 65 64.

DOCUMENTS :

Tous les documents et attestations sont accessibles depuis votre compte MyDynamix23.



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

ÉTUDES ENCADRÉES :

Les inscriptions aux études encadrées s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des études encadrées se situe sous la rubrique « Cours » (comme un cours parascolaire à l'année). Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le jour souhaités. Par la suite le système vous demandera de choisir le bon groupe d'étude, classé par année : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires. Confirmez votre inscription. Une confirmation d'écran valide votre inscription en ligne et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23. Les inscriptions sont également possibles par email en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, sa classe et le(s) jour(s) choisi(s).

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des activités parascolaires à l'année se situe sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaitée en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription en ligne. Une confirmation d'écran valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23. Les inscriptions sont également possibles par email en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, l'activité parascolaire et le(s) jour(s) choisi(s).

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Les inscriptions aux journées pédagogiques s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des journées pédagogiques se situe sous la rubrique « EXTRASCOLAIRE ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaité en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription en ligne. Une confirmation d'écran valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23.

GARDERIES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés.



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

HORAIRES & TARIFS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin

de 7h30 à 8h05

Accueil : 0,60 € / jour / enfant

de 8h05 à 8h25

Accueil GRATUIT

Midi

de 11h30 à 13h40
Maternelles
de 12h15 à 13h40
Primaires

2,10 € / jour / enfant
Compris dans le forfait : sieste - service repas - surveillance midi

de 12h30 à 13h30

Maternelles
&
Primaires

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - inscription à l'année
Choix de l'activité parascolaire selon la grille

Après-midi

entre 15h20 et 15h35

Accueil GRATUIT

entre 15h35 et 16h00

Accueil : 0,25 € / jour / enfant

entre 16h00 et 17h15

Accueil : 2,25 € / jour / enfant

entre 17h17 et 18h15

Accueil : 3,25 € / jour / enfant

de 15h45 à 16h45

Primaires

ETUDES ENCADRÉES - inscription à l'année 100€ - 1 étude / 1 jour semaine

de 15h45 à 16h45

Maternelles
&
Primaires

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ou ÉTUDES - inscription à l'année
Choix de l'activité parascolaire selon la grille

Mercredi

Matin

de 7h30 à 8h05

Accueil : 0,60 € / jour / enfant

de 8h05 à 8h25

Accueil GRATUIT

Midi & Après-midi

de 12h30 à 14h15
Maternelles & Primaires

Temps de midi : 2,10 € / jour / enfant
Compris dans le forfait : sieste - service repas - surveillance midi

de 14h00 à 16h00

Maternelles

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - inscription à l'année
Choix de l'activité parascolaire selon la grille

entre 14h15 et 16h15

Accueil : 2,10 € / jour / enfant (Total = 4,20 € (Temps de midi + Accueil Palier I))

entre 16h15 et 18h15

Accueil : 2,00 € / jour / enfant (Total = 6,20 € (Temps de midi + Accueil Palier I + Accueil Palier II))

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 en temps d'accueil (12h30 le mercredi), en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ !



Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Saint Henri - Avenue des Cerisiers 239 - 1200 Bruxelles

CONTACTS & COORDONNÉES

E-mail :

info@dynamix23.be

Coordinateur des Accueils et des Activités Parascolaires :

Monsieur Corentin CROUSSE

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

Coordinateur du site Saint-Henri :

Référant primaires :

Monsieur Lawrence HARDING

Co - Coordinateur du site Saint-Henri :

Monsieur Alexis DEWEZ

Référant maternelles :

Madame Anna LORENZETTI

Téléphone :

Mobile : 0471 95 65 64 - de 7h30 à 18h15 - du lundi au vendredi

Gestion & Facturation :

Madame Patricia TIMMERMANS

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

E-mail :

info@dynamix23.be

Site web :

www.dynamix23.be

Compte Bancaire :

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

BCE :

0897.523.875

FICHE SIGNALÉTIQUE & MÉDICALE ENFANT

Ecole Saint-Henri

Données & informations importantes sur votre enfant. (Merci de compléter le document en MAJUSCULES)

DONNÉES DE L'ENFANT

NOM DE FAMILLE : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

CLASSE 2023/2024 : _____ TITULAIRE DE CLASSE : _____

ADRESSE COMPLETE : _____ N° : ____ BTE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITÉ : _____

REMARQUES PARTICULIERES : _____

LOISIRS : _____

SANTÉ DE L'ENFANT

Votre enfant souffre-t-il/elle régulièrement de ? :

DIABETE - ASTHME - SAIGNEMENT DE NEZ - MAUX DE TÊTE - MAUX DE VENTRE - EPILEPSIE - INCONTINENCE -
DIARRHÉES - VOMISSEMENTS

AUTRES : _____

Votre enfant est-t-il/elle allergique à ?

ALIMENTS OUI NON Si oui, lesquels ? _____

MEDICAMENTS OUI NON Si oui, lesquels ? _____

CREMES SOLAIRES OUI NON Si oui, lesquels ? _____

SOLEIL OUI NON _____

AUTRES : _____

Date : _____

Signature du responsable légal : _____

Données & informations importantes sur votre enfant. (Merci de compléter le document en MAJUSCULES)

DONNÉES DES PARENTS

NOM & PRÉNOM DU PAPA : _____

NOM & PRÉNOM DE LA MAMAN : _____

NOM & PRÉNOM DE «AUTRE» : _____

TÉL. 1 : _____ TÉL. 2 : _____

TÉL. 3 : _____ TÉL. 4 : _____

EMAIL 1 : _____

EMAIL 2 : _____

DONNÉES DE FACTURATION

ADRESSE COMPLETE : _____ N° : _____ BTE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITÉ : _____

La facturation doit être adressée à (papa - maman - «autre») : _____

EMAIL DE FACTURATION : _____

NOTES SPÉCIFIQUES & PARTICULIÈRES (parents séparés, divorcés, décision du juge, etc...)

Date : _____

Signature du responsable légal : _____